



Parti Fusion des Sociaux- Democrates Haitiens

LE MANIFESTE DE LA FUSION

**ORIENTATIONS
IDEOLOGIQUES ET POLITIQUES**

INTRODUCTION

La situation catastrophique que connaît Haïti, la paupérisation accélérée, la détérioration accélérée de son environnement, la désagrégation de ses structures sociales, politiques, et économiques placent les citoyennes et citoyens qui veulent transformer le système politique, reconquérir notre pleine souveraineté promouvoir le développement économique et la justice sociale, devant un défi énorme qu'ils doivent relever avec détermination, audace, abnégation et un sens aigu de leur responsabilité ;

Au lendemain du bicentenaire de notre indépendance il apparaît comme un impératif

historique pour les vrais patriotes, pour la gauche démocratique haïtienne de doter le pays d'un instrument politique autour duquel se retrouveront les femmes et les hommes de progrès, les jeunes, les travailleurs, les paysans, les professionnels, les classes moyennes, les entrepreneurs, ainsi que les chômeurs et les exclus de tous bords aujourd'hui désemparés, et pourtant de plus en plus disposés à s'engager dans une entreprise de transformation et de modernisation du pays ;

Haïti a besoin aujourd'hui un instrument stratégique afin de bâtir une alternative politique aux velléités dictatoriales des uns, aux dérives anarcho-populistes des autres, à la faillite de l'Etat et pour en finir avec les méthodes traditionnelles d'exercice du pouvoir ;

Le pays a besoin d'un leadership éclairé pour le conduire vers le développement durable équitable, à la relance de la production agricole, industrielle et de services en libérant les énergies créatrices de ses citoyennes et de ses citoyens par une bonne gouvernance, le respect de la règle de droit, des mesures politiques et sociales efficaces et l'utilisation de techniques appropriées et d'innovations culturelles ;

La FUSION est cette formation rassembleuse dans sa base sociale, cohérente dans sa vision politique, avec sa vocation naturelle à s'associer à d'autres secteurs de la société et à d'autres expressions politiques démocratiques, est susceptible d'articuler, de manière stable et durable, un fonctionnement institutionnel démocratique et participatif dans les prises de décisions et la recherche de solutions concrètes à la dramatique situation sociale, économique et environnementale du pays ;

La FUSION soutient les aspirations du peuple haïtien en vue de l'établissement de la démocratie et la justice sociale ainsi que de l'instauration d'un Etat de droit. En tant que parti socialiste, tout en ayant un parti pris pour la défense des intérêts des secteurs défavorisés, la FUSION entend contribuer de manière significative à la réalisation des idéaux nationaux des Haïtiennes et des Haïtiens de toutes les couches sociales ;

Mue dans cette démarche patriotique, par sa volonté politique et sa conscience citoyenne, transcendant les vieilles pratiques de division, l'esprit de chapelle, la dispersion, et dans le but de promouvoir la consolidation d'un noyau cohérent autour duquel peuvent s'organiser à la fois les alliances conjoncturelles et l'unité historique et stratégique, la FUSION la structure politique qui se veut être l'intermédiaire principal entre le peuple et l'Etat, en vue de la conquête et de la gestion du pouvoir politique

I. LES RACINES HISTORIQUES DU MOUVEMENT SOCIALISTE EN HAÏTI

Le parti Fusion des Sociaux-Démocrates Haïtiens se situe dans la ligne des luttes traditionnelles et des revendications des différentes couches de la population haïtienne en faveur de la liberté et de l'égalité tout au long de son histoire.

Par ailleurs, la FUSION partage, à travers l'Internationale Socialiste dont elle est membre, le combat plus que séculaire des partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes du monde entier en faveur de la démocratie, de la solidarité et de la justice sociale. Aujourd'hui ce combat se mène plus qu'avant dans le cadre de la mondialisation croissante.

A.- Naissance et évolution du mouvement socialiste au plan international

Le socialisme démocratique est né d'un conflit, d'une opposition survenue vers la fin du 19^e siècle, à l'époque du capitalisme sauvage, entre l'économie de marché et les différentes composantes de la société civile, en particulier le monde du travail. Le socialisme a pris son essor, en tant que mouvement, en postulant que les forces du marché devaient être contenues, maîtrisées et contrôlées par la société alors que le capitalisme préconisait la libéralisation du marché.

Le mouvement social-démocrate composé, à ses débuts, des syndicats, des mutuelles, de sociétés de pensée, de groupements paysans ainsi que des coopératives, a compris les limitations d'une société civile revendicative mais hors des sphères de décisions de pouvoir. En conséquence, il s'est organisé politiquement et a développé une forme de lutte différente de l'anarcho-populisme, et du communisme en créant des organisations politiques destinées à assurer la conquête et la gestion du pouvoir par la voie démocratique. Ces organisations politiques fut dénommée parti travailliste ou socialiste ou encore social-démocrate selon les pays.

Les différentes variantes de la social-démocratie ont fourni, tout au long de leur histoire, des réponses progressistes qui ont permis des avancées du mouvement social. C'est en ce sens qu'il a pu imposer la voie alternative de l'État Providence dans son rôle de régulation, de redistribution des richesses créées et de la défense des biens publics. De même, la social-démocratie a nourri le mouvement des droits de la personne, le mouvement écologique, le mouvement des femmes, le concept du développement humain durable et équitable et de la bonne gouvernance.

Mais avec la mondialisation, la gouvernance social-démocrate est en train d'être réinventée. L'objectif des sociaux-démocrates du monde entier est de réconcilier les valeurs historiques du mouvement social-démocrate ó justice sociale et démocratie ó avec les nouveaux défis, les nouvelles formes de politiques que la mondialisation entraîne. Il leur incombe donc d'élaborer de nouveaux instruments et de réaliser de nouvelles tâches. Un concept de gouvernance nationale et mondiale, s'opposant à l'idéologie néo-libérale, à l'ordre néo-conservateur, est en cour d'élaboration. Cette alternative social-démocrate liera les dynamiques du marché mondial et national aux valeurs sociales, écologiques et démocratiques.

De plus, la mondialisation a modifié la capacité des États à diriger leurs économies en fonction d'objectifs spécifiques comme le plein emploi, la croissance ou la taxation de redistribution. Il faut une coopération internationale plus souple afin de renverser cette tendance.

B.- Des diverses formes de luttes sociales et politiques à l'émergence d'un mouvement socialiste haïtien

L'histoire haïtienne est jalonnée de divers mouvements visant à contester tant les caractéristiques de l'État mis en place à partir de 1804 que la nature profondément anti-populaire et

anti-démocratique des régimes politiques qui se sont succédés depuis : les luttes paysannes pour exiger un autre régime de propriété, celles des ouvriers pour un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail, celles des populations des bidonvilles en faveur d'une véritable intégration socio-culturelle, celles des différents mouvements religieux de résistance (humanisme í) celles des différentes formes de mobilisation citoyenne à caractère libéral pour la reconnaissance des droits et libertés individuelles ainsi que celles des formations et partis politiques (communistes et chrétiens-démocrates).

La plupart de ces mouvements sociaux et organisations politiques ont remis en question des aspects du système politique haïtien mais non pas les fondements mêmes de l'État. Or, le mouvement socialiste historiquement situé dans le contexte capitaliste européen a permis, en Haïti, de penser l'ensemble de ces revendications populaires en les rapportant à un cadre global qui est celui de l'économie de marché et des relation entre classes sociales.

Ces luttes revendicatives pour la démocratie, l'État de droit et la justice sociale ont été menées tout au long de notre histoire soit de façon spontanéiste ou de manière populiste ou même par des complots voire par la force.

a) Les luttes paysannes

Les premières luttes importantes contre le caractère excluant de l'État haïtien sont celles des paysans avec Goman et Accau. Elles visent principalement à contester notamment la politique agraire de Pétion favorable aux privilégiés et à réclamer les habitations caféières non mises en valeur par leurs propriétaires. Le mouvement de Goman, se circonscrivant dans la Grande-Anse, n'a eu qu'un impact régional. Par contre, avec la révolte d'Accau, le mouvement paysan, en marge de la crise de 1843, a pris une véritable dimension nationale en articulant les revendications sur la représentation des masses au pouvoir, la meilleure répartition des richesses nationales ainsi que le respect de la constitution libérale de 1843.

b) Le mouvement syndical

Dans le grand combat mené par le peuple haïtien pour l'amélioration de ses conditions de vie, le syndicalisme a connu pour ses conquêtes sociales en faveur des ouvriers. A partir de 1946, le mouvement syndical s'est enrichi de quatre grands courants : la fédération des Travailleurs Haïtiens, Le Mouvement Ouvrier Paysan, L'Union Nationale des Ouvriers Haïtiens (l'UNOH) et le groupe « Syndicalistes Indépendants ». En 1949 est créée une confédération des Travailleurs d'Haïti. Mais dès son accession au pouvoir en 1957, Duvalier portera un coup quasiment mortel au mouvement syndical : Les Unions qui tentaient de se constituer (dont celles des professeurs de l'enseignement secondaire avec l'UMNES comme fer de lance) ont été dissoutes et la plupart des syndicalistes assassinés, emprisonnés ou contraints à l'exil.

Trois décennies plus tard, le mouvement syndical va revenir en force dans la mouvance des événements qui vont du départ de Jean Claude Duvalier à l'avènement de Jean Bertrand Aristide. Pendant cette période de transition marquée par des fortes mobilisations contre le néo-Duvaliérisme incarné par les militaires, la société civile haïtienne se fortifie de l'apport outre de nombreux syndicats : Organisation Générale des Travailleurs Haïtiens (OGTH), Congrès Général des Travailleurs (CGT), Mouvement National des Travailleurs Haïtiens (MNTH), Fédération Ouvriers Syndiqués (FOS), Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens (CATH),

c) Vers la construction d'un espace démocratique (en cours)

Le début des années 80 est marqué par l'irruption sur la scène publique des organisations politiques d'un côté et de l'autre de toute une pléthore d'organisations sociales :

- Les mouvements féministes : Le mouvement des Femmes Haïtiennes pour l'Éducation et le Développement (MOUFHED), Le Réseau National des Femmes (RENAFEM), la

- Ligue Féminine d'Action sociale et regroupés à l'intérieur de la CONAP, ENFOFANM, Kay Fanm , Fanm yo la et SOFA
- Les associations paysannes (Mouvman peyizan Papay, UPP à ajouter d'autres)
 - Les mouvements Étudiants (FEU, FENEH)
 - Les komite ti legliz
 - le prolétariat urbain et le sous-prolétariat des bidonvilles, certains mouvements sociaux comme les syndicats, les organisations féministes ont mené un combat implacable contre des secteurs adeptes du statu quo et hostile au changement.

+ tentation populiste interne au mouvement démocratique

d) Genèse, trajectoire et structuration du mouvement socialiste

A partir du 19^e siècle, avec l'intensification de l'urbanisation et la paupérisation croissante des masses populaires urbaines, les luttes sociales ont conduit à une accélération des antagonistes et des conflits sociaux. Les idéologies de gauche qui ont provoqué et accompagné en Europe les mouvements sociaux et les luttes politiques au 19^e siècle se sont répercutées en Haïti ce qui a précipité la formation d'organisations politiques de gauche, de sensibilité marxiste.

Marqué par la grande personnalité de Jacques Roumain et les théoriciens Christian Beaulieu et Etienne Charlier, le premier parti communiste haïtien (PCH) fut fondé en 1932. En janvier 1946, Etienne Charlier créa le Parti Socialiste Populaire (PSP) dont Anthony Lespes devient le secrétaire. La lutte contre les communistes fut implacable. Ceux-ci tomberont par milliers à l'âge d'un grand romancier haïtien Jacques Stephen Alexis assassiné par les sbires du dictateur François Duvalier.

Effondrement du mur de Berlin : foudroiement des communistes, temps de pause et restructuration

Le courant socialiste (transformation Konakom, Ifopada, Panpra) distinction entre communiste et socialistes avant 1989

e) Bilan et perspectives

Les vingt dernières années ont été caractérisées par l'affirmation d'une dynamique démocratique très large englobant toutes les couches de la population. Dans ce contexte, le combat pour l'établissement de la démocratie aura notamment été déterminant en ce qui concerne le développement des partis politiques. Il aura, en particulier, favorisé l'éclosion des luttes visant à exiger le respect des droits civils et politiques.

Toutefois, pour important qu'il ait été l'ensemble de ce processus, il n'aura pas permis que se définissent les problématiques de lutte politique, économique et sociale. Ainsi on n'a pu déboucher sur une différenciation des courants politiques qui passe par un recentrement autour de grandes tendances de droite, de gauche ou centriste. Or la modernisation de la société haïtienne exige un processus de clarification des enjeux pour assurer une meilleure lisibilité des intérêts en luttes et des organisations qui en garantissent la représentation.

Consciente de cet impératif, la FUSION se veut un instrument politique moderne, porteur d'une vision et d'un projet cohérents qui prennent en compte les préoccupations démocratiques tout en priorisant les intérêts des couches défavorisées de la population.

II. LA VISION SOCIALE DE LA FUSION

La ligne de force de la FUSION se fonde sur le refus de la prééminence de l'économique sur le social et sur le contrôle par les citoyens de leur plein épanouissement. La prise en compte des conditions concrètes et réelles de vie est donc capitale et constitue le ciment de la philosophie de l'action. La société haïtienne est marquée par trois formes principales d'exclusion qui se manifestent respectivement par la prédominance d'une idéologie reposant sur la méfiance et l'exclusion, la pauvreté, les disparités criantes. En conséquence, il est pour la Fusion, la société haïtienne doit reposer sur des principes de base, l'intégration socio-culturelle, il est nécessaire d'articuler se propose d'articuler son projet social autour de deux axes : la refondation de l'identité nationale haïtienne et la promotion de la justice sociale.

A. Refonder l'identité nationale haïtienne

A côté de valeurs positives diffuses, la société haïtienne est affectée par des pratiques largement dominées par l'égoïsme, la méfiance, la violence, la conception inégalitaire des sexes, un très fort sentiment d'appartenance de classe et l'idéologie coloriste. Ces valeurs négatives sont au fondement de l'atomisation de la société haïtienne et sont largement responsables de l'incapacité des Haïtiens à créer des structures valorisant le sens du collectif et de l'intérêt général. Il suit que l'identité nationale continue de se définir aujourd'hui par rapport à des éléments exogènes (l'étranger, le blanc), et donc sous un mode négatif. En revanche, un processus authentique, dans une perspective de développement endogène, n'a jamais pu se mettre en place. La FUSION croit indispensable, en réponse à ce constat d'engager un triple processus de valorisation de notre héritage historique, de développement du patrimoine culturel dans sa grande diversité et de promotion active des valeurs d'intégration et de progrès.

B. Promouvoir la justice sociale

Pour la FUSION, la société haïtienne est fortement marquée par l'exclusion qui donne naissance à une multiplicité de catégories de marginalisés : paysans, bidonvillois, femmes, jeunes, enfants handicapés, couches populaires en général.

La nécessité d'inscrire la justice sociale au cœur de l'option social-démocrate défendue par la FUSION suppose trois lignes d'intervention. En premier lieu, il est nécessaire de rechercher l'égalité des chances (par le moyen démocratisation de la propriété et du crédit. En second lieu, il faut favoriser un développement social durable par l'éducation notamment la création de capacités, par l'aménagement d'un espace de vie collectif inclusif intégrant les services sociaux sanitaires ainsi que les infrastructures de base (routes, électricité). En dernier lieu, il convient de développer les ressources d'un Etat social en renforçant les ministères responsables des politiques sociales et en accentuant les mécanismes de déconcentration et de décentralisation.

III. LA VISION POLITIQUE DE LA FUSION

Le mouvement social-démocrate est porteur d'idées progressistes adaptées aussi bien à la réalité du 21^e siècle, notamment au contexte international de mondialisation, qu'aux conditions d'un pays pauvre disposant de ressources limitées. Les valeurs et principes qui lui donnent sa marque dérivent de l'essence même du socialisme démocratique et de ses méthodes de lutte.

La FUSION se réclame des valeurs du Socialisme-démocratique consacrées également dans les principes de la République, de l'État de droit et de la Démocratie. Ces principes sont repris dans les discours des organisations de tendances diverses, mais c'est moins dans leur énoncé que dans leur contenu même que se révèle, pour la FUSION, la vision socialiste qui les anime.

A.- Ressaisir les fondements de la République

Il convient d'entrée de jeu de rappeler que la République demeure l'horizon indépassable de toute entreprise et du projet social-démocrate car elle présuppose que tout régime politique doit être la chose du peuple et doit, en conséquence, avoir l'intérêt de la communauté pour seul fondement. Or, l'État haïtien, à travers la consécration de l'empire, de la royauté ou des diverses formes de gouvernement s'inscrivant dans la veine du présidentielisme autocratique, a toujours fonctionné sous un mode patrimonialiste, c'est-à-dire que le bien public était privatisé comme s'il constituait le patrimoine même de ceux qui détiennent la responsabilité de conduire les affaires publiques. En ce sens, les gouvernants, unis dans une même cause à des élites dépourvues de projet à vocation nationale, ont vu dans l'État non point un appareil administratif ordonné à des fins de service public mais un outil de protection et d'assouvissement d'intérêts personnels ou locaux basé, notamment, sur la répression directe. Aussi, les institutions publiques ont-elles été généralement instrumentalisées et détournées de leur vocation première, trahissant ainsi l'intérêt général qu'elles étaient pourtant appelées à servir et à magnifier.

Face à ce constat, la Fusion croit nécessaire de réaffirmer le caractère commun des moyens et des biens de l'État. Il convient, par conséquent, de revenir à la signification première de la République en organisant l'administration publique de telle manière qu'elle fournisse effectivement des services aux citoyens sur la base de l'égal accès à tous. A cette fin, il est nécessaire de concevoir une déconcentration maximale des services publics accompagnant la décentralisation afin de rendre l'administration publique plus performante et plus accessible et promouvoir véritablement un État de services. Une rupture s'impose dès lors avec les vieilles pratiques de gestion pour amorcer une véritable réforme institutionnelle qui oblige à recentrer l'État sur la communauté et prévienne des dérives d'appropriation de biens dont la nature essentielle est d'être communs. En vue de rendre durable cette réorientation des fonctions étatiques, la promotion d'une nouvelle culture de la chose publique par le biais de modifications profondes dans les mentalités, spécialement dans la conception du rapport à l'État, s'avère pareillement indispensable.

B.- Valoriser la démocratie

Aujourd'hui, la démocratie demeure une référence incontournable. Ce consensus sans réserve donne à entendre que la démocratie s'exprime d'abord par l'exercice du suffrage universel. Les élections constituent le moyen d'assurer l'expression de la volonté majoritaire. Les sociaux-démocrates rejettent toute autre forme de conquête du pouvoir. Toutefois, pour la FUSION, les élections n'épuisent pas la substance de la démocratie. Les citoyens doivent pouvoir manifester leur volonté pendant la durée même du mandat de leurs représentants, soit à travers les organes décentralisés, soit à travers divers mécanismes de consultation populaire (pétition, referendum et initiative populaire).

Mais, la démocratie n'est pas uniquement une affaire de légitimité. Elle doit être également participative. Il faut favoriser le développement d'un véritable espace public qui permette la réflexion sur des projets et sur des orientations en vue de la constitution d'une opinion publique. Cet espace devrait servir à identifier et à formuler les problèmes de sorte qu'ils soient repris et traités par les organes de représentation et d'exercice du pouvoir. Ainsi la démocratie postule l'établissement d'une « bonne gouvernance », c'est-à-dire, que les organismes publics gèrent de façon correcte et équitable les deniers publics (bonne administration) ; que les dirigeants rendent compte de leurs actions (responsabilité et imputabilité) ; que l'information soit disponible et accessible à tous.

La FUSION fait le pari qu'une meilleure utilisation des pouvoirs devrait rapprocher l'État des citoyens et renforcer l'efficacité des politiques. L'expérience récente montre que la participation de la société civile dans la gouvernance s'est considérablement accrue. En raison de leur engagement et de leur expertise, les organisations de la société civile et autres partenaires sociaux ont contribué à diriger l'attention sur la détérioration de l'environnement, l'importance du développement durable, l'élimination de la pauvreté et la protection des droits de la personne. Certaines étapes importantes n'auraient pas pu être franchies sans le soutien actif de la société civile. Il faut donc conclure aujourd'hui à la nécessité de sortir d'une vision qui tend à penser les actions de l'État comme des prérogatives de puissance publique qui élimineraient par avance la participation des citoyens.

La démocratie dépend pour une part non négligeable de la capacité des citoyens de prendre part au débat public. Il importe de renforcer la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, dans le cadre d'un mode de fonctionnement plus transparent. Il s'agit notamment d'élaborer de nouvelles techniques de gouvernement et de remplacer l'action unilatérale de l'État par un mode plus consensuel et pluraliste de formulation des normes, voire par des modes de régulation autonomes par rapport à l'État. Le processus d'élaboration des politiques doit se caractériser par une participation et une responsabilisation accrues. A cette fin, il faut développer et renforcer les liens avec les acteurs infra-étatiques (collectivités) et non-étatiques (société civile) et mettre en place une culture de consultation et de dialogue notamment à un stade précoce de l'élaboration des politiques.

C.- Approfondir l'État de droit

Dans tout État moderne, le pouvoir est le présupposé du droit et le droit est le fondement du pouvoir. Il existe ainsi une relation d'implication dialectique entre le pouvoir et le droit. Vraie dans son essence, une telle relation risque néanmoins de faire croire que tout État est nécessairement un État de droit.

Or, dans la logique de l'État de droit, le pouvoir tendant naturellement à l'absolu, le droit remplit une fonction de limitation et de minimisation du pouvoir. Un grand nombre de luttes menées depuis le 19^e siècle participent de cette volonté de réduire les pouvoirs arbitraires. En ce sens, si la démocratie est la source de légitimité du pouvoir, elle doit être contenue dans le strict corset du règne de la norme constitutionnelle. En effet, la loi ne peut plus être considérée comme l'expression de la volonté générale mais comme celle de la majorité au pouvoir, ce qui implique la protection de la minorité. En d'autres termes la majorité ne peut tout faire. La Fusion défend l'idée d'un État de droit qui encadre la volonté majoritaire de telle sorte que celle-ci n'écrase pas la volonté générale incarnée dans le cadre constitutionnel. A cet effet, la Constitution de 1987, a prévu divers mécanismes de fractionnement du pouvoir : institutions indépendantes, pouvoir local, contrôle de constitutionnalité, etc.

A cette dimension, il convient d'associer une vision plus substantielle de l'État de droit comme intégrant l'idéologie des droits humains et accomplissant la mission de faire respecter les droits fondamentaux. La vision socialiste présuppose notamment la problématique de l'égalité. La distance entre l'égalité juridique et l'inégalité réelle fonde la tâche de l'État social qui consiste à assurer des conditions permettant à tous, dans des conditions d'égalité des chances, de tirer profit des divers biens. Fondé sur les droits fondamentaux eux-mêmes, l'interventionnisme de l'État social peut ainsi se justifier en contribuant à donner de la substance à la dimension formelle de l'égalité. Approfondissant cette vision dans une

perspective socialiste, la FUSION propose de réinterpréter l'État de droit dans le sens de l'affirmation des droits de la personne en particulier des droits des faibles et des minorités exclues qui constituent la majorité de la population. Le droit ainsi conçu n'est pas seulement la limite du pouvoir, il est la loi du plus faible contre la puissance de l'État ou contre les divers pouvoirs locaux. Le droit du travail est ainsi le droit des salariés (les plus faibles en matière de capital économique) comme limite du pouvoir des entrepreneurs, le droit de propriété est le droit des personnes les plus faibles à accéder à des biens ou à garantir formellement leur bien contre le pouvoir d'appropriation illégitime des plus forts.

Ainsi, pour la Fusion, l'État de droit ne constitue ni une entité vide, ni une abstraction, encore moins une fiction juridique, mais un cadre formel en vue d'une politique ordonnée, normative et régulée, visant la protection des plus faibles et des plus pauvres. La Fusion entend faire la promotion des valeurs d'égalité promues dans l'État de droit en établissant les conditions économiques et sociales dans lesquelles ces droits peuvent être réalisées.

IV. LA VISION ECONOMIQUE DE LA FUSION

La conception économique de la FUSION prend appui sur un principe de base défendu par les socialistes : le non acceptation de l'influence prépondérante que la logique économique du capitalisme orientée vers la recherche maximale de profit exerce sur les valeurs humaines et sociales, les relations au sein de la société, les relations entre les acteurs économiques et le système politique. Mais, pour Haïti, la prise en compte de cette réalité fondamentale doit se faire en intégrant dans les solutions à apporter à la mondialisation et la crise de société que connaît le pays. C'est pourquoi le nouveau modèle économique proposé par la FUSION s'articule autour de deux questions importantes : d'une part, les rapports entre l'État et la Société et, d'autre part, les conditions nécessaires d'une croissance alternative.

A.- Les rapports entre le marché, l'État et la société civile dans la nouvelle société haïtienne

Les socialistes à l'échelle internationale ont toujours dénoncé les imperfections de l'économie de marché mais ils ont généralement moins enclins à critiquer les faiblesses de l'État. Aujourd'hui, les socialistes reconnaissent l'efficacité du capitalisme dans le fonctionnement des marchés de biens privés tout en concinant à défendre l'intervention de l'État qui se révèle plus efficace dans l'administration des biens publics au profit de la collectivité. Il y a donc un équilibre à trouver et à respecter, chez nous comme ailleurs, entre l'économie de Marché et l'État. L'un ne peut remplacer l'autre et ils sont complémentaires. C'est cette option que prône le socialisme haïtien rejetant l'idéologie du libre marché, en particulier le néo-libéralisme tout en mais reconnaissant les limites réciproques du marché et de l'État en vue d'une prospérité économique durable.

Les rapports entre l'État et la société civile en Haïti ont été toujours marqués par une culture de domination et d'autoritarisme. La conséquence directe de cette situation a été le maintien sur deux siècles d'une société atomisée de sorte que peu de structures diversifiées et multiples de valorisation de l'intérêt collectif se sont développées. La chute du Régime des Duvalier en 1986 introduit une brèche importante dans l'ancien et vieux système étatique haïtien avec le développement multiforme des organisations de la société civile. Celle-ci s'est donc affirmée sur tous les plans : politique, social et économique. Si l'on s'en tient à la dernière dimension, il devient possible maintenant de propulser un mouvement intensif de modernisation économique en s'appuyant sur les deux forces d'action collective que sont État et la Société Civile.

Le contexte contemporain nouveau que vit Haïti, avec la crise systémique qui la traverse et le phénomène de la mondialisation impose de repenser le mode d'action de l'État haïtien. Pour la Fusion, il doit devenir un « Etat-Stratège ». Cela veut dire que dorénavant de moment historique en moment historique ses deux fonctions traditionnelles de « prestation de services » et de « régulation » sont modulées en tenant compte des situations spécifiques que vit à chaque fois le pays. Pour la période contemporaine, on abandonne la « prestation de services tout azimut » pratiqué antérieurement sous le Régime des Duvalier pour la concentrer dans les domaines de biens publics ou les systèmes étatiques se sont généralement montrés très efficaces. Partant de cette leçon d'expérience et de l'importance de la pauvreté dans la population haïtienne, le mouvement socialiste fait le choix d'un « État Social » pour Haïti à travers la promotion de l'Éducation et de la Santé. Par contre, sur la base de cette même leçon d'expérience il y a une nécessité de développer des mécanismes de régulation étatique dans toutes les filières économiques où cela se révèle possible afin de favoriser un meilleur fonctionnement des marchés de biens privés dans le pays.

La nécessité de répondre aux besoins d'action collective a été très bien comprise par le mouvement socialiste. Mais, à part l'État un autre support de l'action collective est la Société Civile dont le rôle sur chaque plan doit être clarifié convenablement. Tout en reconnaissant la spécificité de l'État, en tant que Collectivité Supérieure disposant d'un pouvoir de contrainte, les deux fonctions de « prestation de services » et de « régulation » sont applicables à la Société Civile positionnée comme le Tiers-Secteur. Si l'on considère la sphère économique de la société, cette conception de l'action collective volontaire se comprend comme des initiatives venant des agents économiques individuels ou des entreprises pour matérialiser deux orientations économiques :

- 1°) développer des formes solidaires de production de biens et de services comme : la coopérative, les ONG, etc.
- 2°) développer des mécanismes de « régulation sociale » ou régulation non étatique des activités économiques par le biais des Associations Professionnelles ou d'autres entités hors de l'État. Cela donne naissance au système privé d'appui des activités économiques

B.- La Croissance dans l'efficacité et l'équité

La recherche de la croissance étant une condition fondamentale de l'épanouissement individuel, elle est devenue une préoccupation permanente de toutes les sociétés démocratiques. Cependant, le capitalisme est traversé par le conflit central entre l'efficacité et l'équité dont la dynamique a généré le mouvement socialiste.

La société démocratique haïtienne future ne pourra pas y échapper mais elle doit s'atteler simultanément à la mise en place de la structure de base de l'efficacité qui est l'économie de marché. Cette question doit être envisagée du double point de vue quantitatif et qualitatif. En effet, l'économie de marché, par le biais d'un tissu dense de PME, doit se développer dans les trois grandes régions du pays : l'Ouest (devenue plus homogène avec une meilleure diffusion de la croissance de Port-au-Prince) mais également le Grand Nord et le Grand Sud. En même temps, les marchés de biens privés doivent se développer sur un mode plus efficace en utilisant des technologies de plus en plus modernes et en intégrant des structures de marché favorisant la compétition et la concurrence. Les conséquences attendues de ce double processus de changement sont évidentes et vont par exemple depuis l'établissement d'un potentiel de croissance et de création d'emploi à l'échelle du pays jusqu'au développement d'une économie haïtienne de plus en plus compétitive à l'échelle internationale. Bien entendu, cette mutation ne

peut garantir à elle seule la protection contre la mondialisation. C'est pourquoi d'autres stratégies doivent être explorées comme l'intégration dans des ensembles régionaux.

La société haïtienne pratique depuis longtemps deux « dénis d'équité » : la pauvreté massive et les inégalités criantes. Ces deux maux ont rapport aux modèles de croissance expérimentés et aux crises économiques qui ont frappé le pays. Pour faire face à ces situations, plusieurs politiques peuvent être envisagées : la création d'emploi doit constituer l'axe majeur pour faire baisser le taux de pauvreté absolue de la population et améliorer l'égalité des chances des citoyens haïtiens. Des politiques de redistribution peuvent être également déployées par le biais de la mise en place d'un « État Social » ou de mécanismes modifiant la situation patrimoniale ou les possibilités d'investissement des agents économiques comme ceux du monde paysan par exemple.

C.- La Recherche de la Durabilité Économique

Le développement durable pour les sociaux-démocrates est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Les trois éléments fondamentaux de cette durabilité sont : la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement. La philosophie économique et sociale d'action développée antérieurement ayant pris en compte les deux premières dimensions, il reste à rappeler les éléments essentiels de la problématique environnementale.

En Haïti, les problèmes de l'environnement se sont tellement aggravés qu'ils représentent maintenant un des plus grands défis auquel il a été donné de faire face. Ils constituent donc un enjeu pas seulement pour la social-démocratie haïtienne mais se positionnent clairement comme un enjeu national qui doit mobiliser toutes les bonnes volontés. Cette mobilisation générale est d'autant plus nécessaire que les menaces et risques sont multiples. On peut les regrouper selon deux dynamiques :

- les menaces et risques naturels comme : les cyclones, les inondations et les sécheresses périodiques qui frappent le pays ;
- le processus de dégradation de l'environnement matérialisé par : le déboisement, l'urbanisation anarchique et la dégradation des conditions d'assainissement de base .